

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame

Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Procuration(s) :

Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s):

Monsieur André ERBS, Monsieur Sébastien ZAEGEL Absent(s):

Monsieur Etienne BURGER Rapporteur:

N° CD/2019/041 -040 - Ressources humaines

> Proposition d'indemnisation des droits à congés accumulés sur les comptes épargne-temps de deux agents mutés au sein de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et d'approbation des termes des projets de convention correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide :

- de procéder à l'indemnisation, au profit de l'ATIP, des droits à congés accumulés sur les comptes épargne-temps de deux agents anciennement employés par le Département ayant récemment été mutés à l'ATIP désignés en annexe jointe à la présente délibération, à hauteur respectivement de 14 604, 52 € et 2 519,33 €,
- d'approuver les termes des deux projets de convention financière de reprise du compte épargne temps, joints en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser son président à signer les dites conventions.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice Générale des Services

Delphine JOLY

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190624-lmc1126771-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 03/07/19